

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Band: 12 (1883)

Heft: 6

Rubrik: Variété

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

162. Mouton chagriné.
163. Basanes.
164. Cuir verni.
165. Cuir de Russie.
166. Parchemin.

167. Colle de peau.
168. Clous de souliers.
169. Chevilles »
170. Oeillets »

(A suivre.)

G., inst.

VARIÉTÉ

Maintenant que des hommes d'école crient sur les toits contre la pédagogie moderne, nous croyons à propos de rappeler à nos jeunes instituteurs quelques passages de la pédagogie ancienne et quelques-uns des moyens pédagogiques qu'employaient nos ancêtres.

Il paraît qu'à teneur de la Handfeste, il y eut constamment un maître d'école à Fribourg, au moins pour les garçons, bien qu'il ne se trouve rien de bien explicite à cet égard dans les ordonnances des XIII^e et XIV^e siècles. Il y a cependant lieu de s'étonner qu'un fonctionnaire de cette importance, créé par la Constitution de notre république, n'ait pas été au bénéfice d'un traitement fixe. Ce n'est qu'au commencement du XV^e siècle qu'on peut faire remonter l'établissement formel d'une école publique dans la capitale. Elle fut presque constamment desservie par des étrangers, la plupart originaires de la Suisse allemande. Mais la campagne était complètement abandonnée et en ville même on y regardait souvent de plus près pour faire dresser des chevaux ou des chiens de chasse, que pour instruire les enfants.

Les instituteurs n'étaient que pauvrement soldés et peu considérés. Il faut bien reconnaître aussi que leur érudition consistait en fort peu de chose chez la plupart, et qu'ils ne donnaient guères à leurs élèves que quelques notions bien élémentaires : ce qui le prouve, c'est le programme des études de 1424. Il consistait en : « la *palette*, les sept *psalmes*, les *parts* et les *catons* ; puis la grammaire et la logique.

Mais déjà à cette époque, on attachait plus d'importance aux sciences qu'aux notions élémentaires, et, au rebours de toute logique, le gouvernement, qui ne faisait rien ou presque rien pour l'instruction du peuple, obtint des bourses à l'université de Paris et ailleurs, en faveur de quelques individus privilégiés. Pourvu que quelques magistrats et quelques ecclésiastiques sussent le latin et le grec, peu semblait lui importer que tout le reste croupît dans l'ignorance.

« Le 7 septembre 1424. Il est ordonné par le Conseil des Soixante que l'on accordera au maître d'école ou à son procureur un des sautiers de la ville pour aller par la ville (de maison en maison) percevoir les écolages dus au dit maître ; que l'huissier devra

gager les biens de ceux qui ne voudront pas solder le compte du maître d'école.

Lé 15 février 1425. Il est ordonné par le Conseil des Soixante que dorénavant nul ne pourra apprendre aux enfants, quels qu'ils soient, la palette, les sept psalmes, les parts et ni autre livre de grammaire et de logique hors de la grande école. Ainsi, il est entendu que personne ne pourra apprendre aux enfants ce que l'on enseigne à la grande école, sauf qu'on pourra seulement leur apprendre à lire et à écrire simplement. Il est défendu de tenir une autre école que la grande école.

Le 14 août 1425. Il est ordonné par le Conseil des Soixante (vu que par la ville il y a plusieurs personnes qui apprennent à lire et à écrire aux enfants) que nul n'a le droit de tenir école et d'apprendre à lire et à écrire aux enfants, jusqu'à ce que ces enfants aient appris à la grande école la palette, les sept psalmes, les parts et les catons. Après, les parents pourront choisir qui leur plaira pour apprendre à lire et à écrire seulement, mais nul autre que le maître de la grande école ne pourra leur apprendre la grammaire et la logique.

Le maître de la grande école était Jean Piry d'Orbe. Il dirigea cette école de 1423 à 1449.

(A suivre.)

B. D.

BIBLIOGRAPHIES

I

Revue de l'art chrétien, publiée sous la direction d'un comité d'artistes et d'archéologues, par l'imprimerie de Saint-Augustin, Desclée, de Brouwer et Cie, Bruges, Belgique et Lille, rue Royale, 26.

Nous avons eu la bonne fortune de recevoir le premier fascicule de cette savante revue. Son titre en indique le but. — Après avoir existé un quart de siècle au rang d'une simple revue littéraire ou politique, elle s'élève aujourd'hui et pour le fond et pour la forme, à une grande hauteur artistique. L'imprimerie de MM. Desclée, de Brouwer devait être choisie pour la publication de cette revue, et le numéro que nous avons sur notre table nous dit bien avec quels soins elle est éditée. Un tel ouvrage doit plaire à l'œil par son format, par ses caractères typographiques, etc., par les plus petits détails. Eh bien, à part la langue, qui est française au lieu d'être bas-latine, tout respire la vie chrétienne du moyen âge, si fertile en symbolisme ; tout nous la rappelle : titres, lettrines, culs de lampe, encadrements, papier et caractères elzéviens. Les gravures toutes tracées en main de maître sont nombreuses ; la première livraison est complétée par trois photoglyphies, le *nec plus ultra* de l'art typographique. Voilà pour la partie matérielle.

Le texte même est aussi riche que varié. Quelques articles sont de longue haleine ; parmi ceux-ci nous citerons : *Les portes de bronze de*